

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 octobre 2009

Présents : Pierre ROUMILHAC, Christophe BOISSEUIL, Daniel DEBOURGES, Laurent IMBERT, Alexandre COLIN, Denis DERVIN, Christophe VILLEGGER, Jean-Marc NEGRIER

Excusée : Henriette DUPINET

Absentes : Hélène MAGRIT, Sammantha LEBRAUD,

Secrétaire de séance : Denis DERVIN

Approbation du compte rendu du dernier conseil :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Numérotation :

Le travail effectué en commission doit être entériné par délibération pour approuver le plan des rues, et de numérotation. Il sera également judicieux d'en profiter pour mettre à jour la signalétique directionnelle.

Chaque village comportant plus d'une habitation fera l'objet de la mise en place de numéros, les nombres impairs à gauche dans le sens Mairie - périphérie de la commune. Les villages le nécessitant, ainsi que le bourg auront des noms de rue. La proposition est la suivante :

- Pour le Bourg : rue principale, rue de la Gartempe, rue des acacias, place de l'église, et impasse de l'ancienne cantine.
- Pour Gattebourg : impasse des saulines, allée du château d'eau et allée des chênes.
- Pour le Chablard : rue du souterrain, rue de la forge, route des fours, route des vergnes et route des coutures.
- Pour le Maubert : rue principale, rue des roseaux, route de l'étang, route de la Bazine, chemin du fournil et chemin de la mare.
- Pour Charbonnières : Rue de la Fontaine, place du puits, et chemin de la rivière.
- Pour le Liboueix : rue haute et rue des sources
- Le Monteil : création d'une rue des Gatines sur le secteur du même nom.
- En outre, le secteur de la route départementale 1 annexe, menant au Maubert se nommera "Les Châtaigniers"

Après délibérations, le conseil adopte à l'unanimité ces propositions.

Statuts de la communauté de communes :

Au cours de la dernière réunion de la communauté du 26 septembre, deux gros projets ont été entérinés. Tout d'abord, la création d'une médiathèque dans les locaux du tribunal. C'est un projet lourd qui sera subventionné à hauteur de 72 %. D'autre part, il a été décidé d'acheter des terrains au Monteil ainsi qu'au Repaire, pour la création de zones d'activité. Pour les terrains du Monteil, cette opération nécessite la modification de la carte communale de Blanzac, afin de la mettre en conformité avec les zones humides définies après étude de sol. Le problème est que cette opération relève de la compétence communale, mais a un intérêt communautaire. Il est nécessaire de prendre un bureau d'études, et de faire une enquête publique. Le conseil municipal souhaite que les frais engendrés par cette opération puissent être pris en charge par la communauté de communes.

Suite au déménagement des locaux de la communauté de communes, il est nécessaire de modifier les statuts de celle-ci. La modification porte en outre sur la modification de compétence concernant les zones d'activité, en incluant les secteurs cités ci-dessus, ainsi que la création d'une médiathèque.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Renouvellement de la convention ATESAT :

Depuis maintenant 6 ans, les services de l'État proposent aux communes une convention d'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT). Cette convention est proposée pour une durée de 3 ans, et comporte une mission de base, ainsi que diverses missions complémentaires optionnelles.

La mission de base comprend une assistance à la gestion de la voirie et de la circulation, notamment assistance à la passation de marché de diagnostic d'accessibilité, obligatoire en 2010, pour l'entretien et les réparations de la voirie, la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation, la définition des compétences à transférer à un groupement de communes. Elle comprend également une mission de conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser, dans le domaine de l'habitat.

En outre, quatre missions complémentaires optionnelles peuvent être demandées par la collectivité : la gestion du tableau de classement de la voirie, l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière, l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie, l'étude et la direction des

travaux de modernisation de la voirie dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 euros hors TVA, et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 euros hors TVA sur l'année.

Compte tenu du faible coût, et après délibérations, le conseil décide à l'unanimité d'adhérer à cette convention.

Approbation de la vente de terrains au lotissement :

Deux jeunes couples souhaitent acquérir les parcelles n° 2 et 3. Les conventions sont signées, sous réserve d'obtention des prêts par les acquéreurs.

Lors du dernier conseil, le conseil avait décidé de vendre la bande de terrain jouxtant la parcelle n°2, à la demande des acquéreurs. L'opération apparaissant onéreuse et compliquée, les acquéreurs ont renoncé à cet achat. Nous pouvons par contre leur mettre à disposition, par convention, pour l'entretien.

D'autre part, compte tenu de ces ventes, une seule parcelle reste libre. Le conseil municipal va engager une réflexion sur la création d'un nouveau lotissement.

Après délibérations, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer les documents relatifs à ces ventes, ainsi que la convention de mise à disposition.

Questions Diverses :

Gymnastique volontaire :

Suite au départ de la GV de Bellac, lors de la dernière réunion du 16 octobre de l'association des agricultrices de la basse-marche et des monts de Blond, 19 personnes ont souhaité redémarrer l'activité. Le nombre est maintenant porté à 24, dont plus de 15 Blanzanières. L'animatrice, également très motivée, propose de faire les cours pour un coût annuel très raisonnable, permettant ainsi à des adhérentes de retrouver une activité qui était très appréciée, mais à laquelle certaines avaient dû renoncer pour des questions financières. Les séances se dérouleront le vendredi soir, dans la salle de classe. Pour débiter le matériel nécessaire sera prêté par un club voisin, mais des investissements en matériel seront à envisager par l'association dans le futur.

Recrutement CAE passerelle :

Conformément à la décision du conseil du 17 septembre, une personne a été recrutée en contrat aidé (CAE passerelle), sur la base de 24 heures hebdomadaires. Le contrat, signé pour 1 an a démarré depuis le 26 octobre, et comportera des périodes d'immersion en entreprise du secteur marchand.

Point sur les travaux :

1 - Le Maubert : Les travaux de réseaux sont terminés, les tests d'étanchéité, et le passage de caméra ont été effectués par la société Sanicentre, ne faisant pas apparaître d'anomalie. Les raccordements sont en cours, et la station mise en service. Les roseaux vont être plantés début novembre. Le montant définitif de marché sera inférieur au marché initial, compte tenu des économies faites par le réemploi de matériaux de déblai, et quelques adaptations techniques. Le haut du village a été réalisé en régie, pour un coût d'un peu moins de 2500 € TTC. Il manquerait éventuellement un regard de branchement à poser, mais compte tenu du fait que le propriétaire est déjà raccordé, nous avons décidé de laisser les choses en l'état pour l'instant.

2 - La cantine : Après l'ordonnance de non lieu du tribunal administratif, nous avons relancé la consultation des entreprises pour les lots concernés (terrassément, maçonnerie, charpente, carrelage). L'ouverture des plis a permis d'attribuer le marché à l'entreprise Germanaud, pour un montant de 10 600 €. Les travaux débutent lundi, et seront terminés avant Noël.

Motion proposée par le Conseil Général :

Les services de l'état ont actuellement un projet de réforme des collectivités territoriales. Une réunion d'information est programmée fin novembre, mais nous savons dorénavant et déjà que la taxe professionnelle va être réformée, et probablement plus en profondeur les assemblées départementales et régionales. Le projet laisse également clairement apparaître une volonté de diminution de la compétence des communes au profit des communautés de communes.

A l'heure actuelle, les négociations se poursuivent, mais il est évident que chaque commune aura des retombées, certainement plutôt négatives. Le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre la motion proposée par le Conseil Général, considérant que ce projet de réforme engendrerait à terme la disparition des communes, échelon de base de la démocratie Française.

Pêche de l'étang de Rouffignac :

La date du samedi 12 décembre a été acceptée par la MISE, mais en tenant compte de la pluviométrie. Trois entreprises ont été consultées pour la réfection du bassin de pêche. L'entreprise Ganteil de Mézières sur Issoire a été retenue, pour un montant d'environ 3 100 Euros TTC.

Spectacle de Noël, vœux, repas communal :

Un spectacle de Noël sera offert le mercredi 23 décembre aux enfants de la commune, suivi d'un goûter. Les vœux sont programmés le vendredi 8 janvier à 18 h 30, le repas communal le dimanche 17 janvier. Des devis seront demandés après définition du menu souhaité.

Avancement de grade :

L'avancement de carrière de la secrétaire peut lui permettre, compte tenu de son ancienneté (5 ans de service à la mairie de Blanzac), de la nommer "adjoint administratif principal". Cet avancement de grade, ne serait effectif qu'au premier janvier, après avis du comité technique paritaire.
Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Modification du temps de travail :

Le passage aux 35 heures avait octroyé 18 jours de RTT à l'agent à temps plein des services techniques, avec un rythme de travail hebdomadaire de 37 heures l'hiver et 39 l'été. Chaque année, ces jours de RTT s'accumulent, et se retrouvent en fin d'année. Afin de répartir mieux la charge de travail, et avec l'accord de l'agent, le maire propose qu'il puisse faire 39 heures une semaine et 31 l'autre, soit un vendredi sur deux travaillé. Cette répartition sera plus homogène sur l'ensemble de l'année. Il est nécessaire de solliciter l'avis du comité technique paritaire.

Autorisation d'engager des dépenses d'investissement sur le budget 2010 :

Comme annuellement, il convient de prendre une délibération afin d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits d'investissement inscrits au budget précédent, sur le budget 2010.
Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Associations, règlement et fonctionnement de la salle polyvalente et de la cantine :

Il convient de fixer une date pour une rencontre avec les associations communales, en vue de planifier les activités 2010, et notamment l'utilisation des salles . Le jeudi 26 novembre à 20 heures est retenu. Compte tenu de la nouvelle tarification adoptée lors du dernier conseil, du classement de la cantine en ERP, le règlement intérieur des locaux est à adapter. D'autre part, nous avons rencontré jeudi dernier le SEHV, qui élabore une proposition concernant le coût énergétique de la salle polyvalente, conformément à notre demande d'adhésion au service maîtrise d'énergie.

Pose décorations de Noël, éclairage public :

Le coût serait de 1400 euros (pose et dépose) par le SEHV. Compte tenu de nos disponibilités et des notions de sécurité, le conseil municipal décide à l'unanimité faire effectuer cette prestation sur le bourg. Cette année, afin de limiter le coût de pose et énergétique, et considérant que la mise en place de quelques motifs dans les villages était insuffisante, le conseil municipal décide à l'unanimité que seul le bourg aura des décorations.

La pose des lampes supplémentaires a enfin été effectuée cette semaine, mais nous n'avons toujours pas le plan de recellement de l'éclairage public que le SEHV doit nous fournir.

Enfin, le SEHV nous a fait une proposition d'implantation de l'éclairage public au Maubert, avec un imprimé engageant la responsabilité du maire, mais il manque le chiffrage, que nous devrions avoir sous 1 mois.

Élections régionales :

Les dates sont fixées aux 14 et 21 mars 2010.

Décision modificative :

Une décision modificative budgétaire est nécessaire, afin de procéder à un ajustement pour 90 euros, à affecter à l'amortissement du programme de voirie.

Après délibérations, le conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

Transfert des biens de section au domaine communal :

Les biens de section sont un casse tête permanent à gérer, et n'ont plus nécessairement raison d'être. La procédure de transfert peut avoir lieu sur décision du conseil municipal. Il est décidé d'engager une réflexion en ce sens.

Déplacement des éco points :

Le conseil souhaite envisager le déplacement des éco-points du SYDED, ce pour des raisons de salubrité. Le site de l'ancienne décharge du Liboueix pourrait être adapté pour les recevoir.

Date du prochain conseil :

Une séance sera nécessaire avant la fin de l'année, notamment pour délibérer sur le mode de calcul des primes de fin d'année, le mode de calcul appliqué n'étant plus valide depuis 2002. La date proposée sera le jeudi 10 décembre à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question abordée, la séance est levée à 23 heures 35.